Mon enfant a des symptômes

(infection respiratoire aigüe avec fièvre ou sensation de fièvre, fatigue inexpliquée, douleur musculaire inexpliquée, maux de tête inhabituels, diminution ou perte du goût ou de l'odorat, diarhée)

LA REGLE D'OR: Il ne doit pas aller à l'école !

Je consulte un médecin pour avoir un avis médical.

Je lui signale si un proche est malade ou a eu une PCR positive

Un autre diagnostic est posé et/ou le médecin ne prescrit pas de test PCR

Le médecin prescrit un test PCR

Résultat négatif

Résultat positif

Mon enfant peut retourner à l'école dès qu'il n'est plus malade. Il n'a pas besoin d'un certificat médical.

Mon enfant reste isolé à la maison pendant le temps défini par le médecin (7 jours). S'il n'est plus malade il peut ensuite retourner à l'école.

⚠ **Un avis médical ne veut pas dire un certificat médical**